

Déclarations de notre cheffe de fraction Nadine Schares

Point 4B : Règlement-tarif concernant le prix d'un repas à la cantine scolaire pour le personnel communal

Était-ce une demande du personnel ?

Une enquête a-t-elle été réalisée pour savoir combien de personnes seraient intéressées ?

Combien de temps à l'avance faut-il commander ?

Y a-t-il une collaboration avec le SEA ?

Les repas sont-ils préparés dans la cuisine du SEA ?

Cela signifie-t-il qu'il s'agit du même menu que celui figurant au programme du SEA ?

À ce sujet, quelques questions :

Le menu du SEA est-il élaboré par Sodexo ?

Si je peux me permettre une remarque : à une époque où la question du surpoids chez les enfants constitue un problème majeur.

On propose aux enfants un fruit en dessert. Pourquoi faut-il en plus offrir un donut, un fromage blanc sucré ou un pudding à la vanille ?

Et les collations se composent de croissants, de tartines à la confiture, de petits pains bretzel ou de muffins.

Je pense qu'il existe bien d'autres possibilités pour offrir aux enfants une collation ou un dessert sain que ces produits sucrés qui ne rassasient que brièvement et les font retomber ensuite dans un creux.

Peut-être pourrait-on faire appel à une diététicienne. Il en va de la santé de nos enfants.

Point 5E : Convention « Ma commune vit le sport »

En automne 2024, j'ai participé à une réunion d'information du Syvicol au cours de laquelle le ministre des Sports a présenté le coordinateur sportif. À ce moment-là, il y avait 8 coordinateurs sportifs pour 11 communes.

En décembre 2024, j'ai évoqué ce projet dans le cadre du budget. On m'a alors répondu qu'il existait déjà un coordinateur sportif au SEA et que la commune ainsi que les commissions organisaient et coordonnaient déjà beaucoup de choses.

Cette année, j'ai de nouveau abordé le sujet lors du budget, car il me tient réellement à cœur. Et parce que nous avons prévu un soutien similaire dans notre programme électoral. À l'époque, il semblait que vous alliez examiner ce qui serait possible, puisque vous ne souhaitiez pas nécessairement engager quelqu'un, mais plutôt confier cette mission à une personne déjà employée par la commune.

À présent, vous avez signé cette convention.

Je me réjouis de ce changement de mentalité. Ce n'est en effet pas la première fois que nos idées sont d'abord rejetées et présentées comme non nécessaires, pour être adoptées un ou deux ans plus tard.

J'espère toutefois que le concept sous-jacent a bien été compris. Au début, j'avais en effet l'impression que cette idée était tournée en dérision : « Nous n'en avons pas besoin, nous nous en sortons très bien ainsi. »

Il ne s'agit pas seulement de coordonner les associations, le SEA et les cours communaux.

La charte ne s'intitule pas sans raison : « Ma commune vit le sport ! »

Il s'agit de créer un réseau coopératif afin d'analyser trois éléments essentiels : les acteurs impliqués dans l'activité physique et sportive, l'offre et les infrastructures.

Une analyse doit permettre :

- d'harmoniser l'offre existante,

- de développer davantage les initiatives si nécessaire,
- de garantir aux citoyens un accès équitable aux offres,
- de permettre un développement stratégique des infrastructures,
- de renforcer les capacités organisationnelles du mouvement sportif.

À mes yeux, ce sont là des éléments importants qui exigent de sortir des sentiers battus et de ne pas simplement continuer comme auparavant, mais d'oser aussi s'ouvrir à de nouvelles approches. Il faut pour cela se poser certaines questions :

À qui proposons-nous actuellement des activités sportives ? Quelle tranche d'âge est peut-être insuffisamment prise en compte ? Pourquoi n'est-il pas possible, malgré l'engagement et l'aide des parents, d'intégrer un cours de gymnastique pour les jeunes enfants au programme ?

Les horaires sont-ils adaptés ? Pourrait-on éventuellement proposer davantage d'activités pendant la pause de midi ?

Tous les cours ne nécessitent pas une salle de sport. Quels autres espaces libres ou alternatives en plein air sont disponibles ?

Notre piscine doit-elle vraiment être réservée exclusivement aux écoles chaque matin ? Ou pourrait-on, un ou deux matins par semaine, ouvrir deux couloirs au public, c'est-à-dire aux contribuables ?

Que peut-on proposer aux adolescents et aux adultes qui ne souhaitent pas adhérer à un club, mais aimeraient néanmoins pratiquer un sport d'équipe ?

Ce ne sont là que quelques questions.

L'ensemble du concept sport et activité physique va bien plus loin. On pourrait y associer : les crèches, les écoles, le SEA, le LASEP, la maison des jeunes, les associations de jeunesse, les clubs sportifs, les associations en général, le Club au Château, la maison de retraite, et certainement bien d'autres acteurs encore.

Je me réjouirais que l'on aborde le projet de manière ouverte et que l'on soit prêt à écouter les personnes compétentes, au lieu de travailler uniquement à huis clos.

Il s'agit du sport de loisir, du sport-santé, du sport de compétition, mais aussi du sport associatif, qui pourrait être davantage soutenu par un coordinateur sportif.

L'activité physique est essentielle tant pour la santé physique que mentale, mais aussi pour la cohésion sociale. Des valeurs telles que le respect, l'inclusion et la solidarité sont renforcées.

Pour disposer d'une société saine et active, le sport et l'activité physique ne suffisent cependant pas toujours à eux seuls ; peut-être pourrait-on aller un pas plus loin et intégrer également des notions telles que la prévention, l'alimentation et des campagnes de sensibilisation. Pour moi, ces éléments vont de pair lorsqu'on parle de sport et de santé. Differdange dispose à ce sujet d'un concept intéressant.

Dans la convention, il est indiqué « recruter un coordinateur sportif à plein temps » : comment comptez-vous procéder ?

Il est question des « qualifications et compétences nécessaires ». Qu'exige-t-on concrètement ? La personne devra également suivre un « programme d'accompagnement et de formation » proposé par l'État.

Un recrutement est-il prévu ?

Au vu de l'ampleur des tâches à accomplir, il ne s'agit certainement pas d'une mission que vous pouvez simplement ajouter aux responsabilités d'un employé existant !